

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

162 | avril-juin 2002

Questions de monnaie

Jok Madut Jok, *War and Slavery in Sudan*

Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2001, xvii + 211 p., bibl., index, ph., cartes (« The Ethnography of Political Violence »)

Alain Testart



Édition électronique

URL : <http://lhomme.revues.org/9971>

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2002

Pagination : 314-315

ISBN : 2-7132-1425-4

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

Alain Testart, « Jok Madut Jok, *War and Slavery in Sudan* », *L'Homme* [En ligne], 162 | avril-juin 2002, mis en ligne le 02 juillet 2007, consulté le 06 janvier 2017. URL : <http://lhomme.revues.org/9971>

Ce document a été généré automatiquement le 6 janvier 2017.

© École des hautes études en sciences sociales

Jok Madut Jok, *War and Slavery in Sudan*

Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 2001, XVII + 211 p., bibl., index, ph., cartes (« The Ethnography of Political Violence »)

Alain Testart

- 1 CE LIVRE est l'appel tragique d'un homme qui crie pour faire reconnaître l'évidence : l'esclavage, aujourd'hui, existe et les Dinka, peuple du Sud Soudan, en sont massivement les victimes. L'auteur est dinka lui-même et enseigne l'histoire à la Loyola Marymount University. Le livre est entièrement consacré à la démonstration de la réalité actuelle de l'esclavage. Pourquoi ? Parce qu'on la nie.
- 2 Le régime de Khartoum, bien entendu, nie qu'il y ait sur son sol la moindre pratique esclavagiste. Mais ce qui surprend le plus, c'est que l'opinion internationale semble en partie lui emboîter le pas. Les uns parlent d'esclavage, mais d'autres édulcorent la chose sous des libellés moins brutaux. Un lord anglais, parti enquêter sur place, affirma en 1997 que les accusations d'esclavage étaient sans fondement. En 1999, la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unis récusera le label d'esclavage tout en concédant qu'il y avait des « disparitions » ou certaines formes de « travail forcé ». On trouvera dans le livre de Jok Madut Jok une longue liste d'exemples similaires. Mais peut-être ces dénégations ne devraient pas nous étonner à ce point. Les survivants des génocides disent souvent qu'il n'y a pas de génocide sans négation du génocide. Peut-être en va-t-il de même pour l'esclavage. Peut-être, partout, les victimes de tragédies doivent-elles d'abord faire face au même scepticisme obstiné, à la même incrédulité, sinon au négationnisme, qui font que leur premier combat est de faire reconnaître la réalité de la tragédie qu'ils ont vécue.
- 3 Ce combat, Jok le mène sur deux fronts, sur lesquels il est également convaincant. D'abord, en rassemblant plusieurs témoignages provenant de ceux qui ont réussi à fuir leur captivité et qui racontent (pp. 31-40). Leur lecture ne laissera aucun doute sur le fait qu'il s'agit bien d'esclavage. Comment, en effet, caractériser autrement la condition de ces gens enlevés de force, principalement des femmes et des enfants, après le massacre des hommes adultes ? Transportés loin de leur communauté d'origine, ils sont partagés

comme du butin entre les organisateurs du raid ; ensuite, ils peuvent être – et sont souvent – vendus. Ils sont astreints à travailler sans salaire, surveillés de près, soumis aux abus sexuels et menacés de violence physique. Les mères peuvent être séparées de leurs enfants. Dans bien des exemples, on les islamise de force. Tous les droits fondamentaux de la personne sont violés. On reconnaîtra même dans certains témoignages le trait typique qui caractérise l'esclavage : la perte d'identité – déjà sensible dans la coupure d'avec la communauté d'origine, manifeste encore par le fait que celui qui acquiert un esclave suite à une vente s'arroge le droit de le renommer à sa guise (p. 37).

- 4 Ensuite, sur le plan historique, Jok montre que le traitement que subissent les populations non musulmanes du Sud Soudan – Dinka, Nuer et Nuba – n'est que la continuation dans le présent d'une très ancienne politique. Deux points méritent d'être soulignés. L'administration coloniale britannique, tout en proclamant que l'esclavage avait été éradiqué, l'a laissé subsister en sous-main. Quant à la guerre qui ravage actuellement le sud (2 millions de morts, 4 millions de réfugiés selon des estimations très approximatives), ce n'est pas la cause décisive de la reprise actuelle des vieilles pratiques esclavagistes : Jok souligne qu'avant même les années 1980 les Arabes pasteurs du sud comme les Baggara effectuaient des raids pour capturer femmes et enfants. Les milices mises en place par le régime de Khartoum pour épauler l'armée régulière contre l'Armée de Libération des Peuples du Soudan continuent cette tradition. La guerre leur fournit une justification supplémentaire, leur armement et leur reconnaissance officielle un surcroît d'efficacité. Le fondement idéologique général de cette pratique reste la loi de l'islam qui autorise la réduction en esclavage des non-musulmans. Il faut maintenant se poser la question : un régime islamiste, qui, par définition, entend restaurer cette loi dans sa pureté primitive, ne doit-il pas aussi restaurer l'esclavage ? Ne doit-il pas le tenir pour aussi légitime que, par exemple, le *jihad* ?
- 5 Khartoum se défend de le faire ou de le vouloir – raisons diplomatiques et situation internationale obligent. La respectabilité du régime, si on peut encore parler en ces termes, impose ces dénégations répétées. Il est pourtant frappant de voir à quel point le traitement actuel de ceux qui sont emmenés en captivité reproduit les lois traditionnelles de l'islam en matière d'esclavage. Droit d'accès sexuel, sur les femmes mais aussi sur les hommes et les enfants, droit à leur travail, droit de les vendre, etc. Avec une différence toutefois : il n'y a pas de marché aux esclaves. Le point est important et Jok y insiste avec justesse. C'est ce qui permet au régime de Khartoum d'affirmer qu'il n'y a pas d'esclavage et à certains des observateurs occidentaux de le croire. Cet esclavage, même s'il est toléré par les autorités, reste officiellement illégal : le partage des captifs après un raid se fait rapidement et les ventes ultérieures ne s'effectueront qu'en privé, de façon cachée. Et ce caractère illégal prive aussi l'esclave de la protection traditionnelle que le droit islamique lui accordait : il n'autorisait ni les mauvais traitements, ni l'exploitation éhontée du travail de l'esclave, encore moins les mises à mort arbitraires, comme lorsque le maître actuel, pour venger un mort tué dans un engagement militaire, l'exerce contre un des esclaves qu'il a sous la main.
- 6 Le livre se termine par un appel à la communauté internationale après une prise de position sur le sujet très controversé du rachat par les ONG des esclaves auprès des trafiquants. L'auteur plaide intelligemment en sa faveur : au moins cette pratique éviterait-elle à l'opinion internationale de ne pas oublier quel drame se joue là-bas. Nous ne l'oublierons pas non plus.

AUTEUR

ALAIN TESTART

CNRS, Laboratoire d'anthropologie sociale, Paris.